

LE SERMAGEOIS

n°139



Imprimé sur papier recyclé

Bulletin d'informations municipales
Janvier 2024

Sommaire

- Mot du maire
- Conseil municipal
- Inauguration
- Travaux économie énergie
- CC Bazois Loire Morvan
- Info gendarmerie
- AFDI
- On marche sur la tête
- Vie communale
- 11 novembre
- Téléthon
- SMS
- Brigade gendarmerie
- Enquête INSEE
- Agenda
- Annonces
- Pour se distraire



Le CCAS de Sermages **A votre service !**

Le Centre Communal d'Action Sociale de Sermages se met à votre disposition. Il propose divers services et peut s'adapter en fonction des demandes

Les tarifs sont les suivants : Jardinage :

- sans matériel : 15€/heure
 - avec matériel : 19€/heure
 - avec gros matériel (tracteur) : 60€/heure
- Informations et inscriptions en mairie.*

Déchetterie

(03.86.30.77.66 et 03.86.30.60.38 et 06.03.85.23.76)

Du 1^{er} novembre 2023 au 31 mars 2024

Du Lundi au vendredi : 7h30/11h45

Le Samedi 9h/12h15

Du 1^{er} avril au 31 octobre 2024

Du Lundi au vendredi : 7h30/11h45

Le Samedi 9h/12h15 et de 14h/16h15

Gratuit pour les particuliers avec un véhicule léger.

Payant pour les véhicules plus importants et les professionnels, par redevance selon le type de véhicule :

Remorque/utilitaire : 5 €, fourgon : 9 €, camion 13 €.



Location de la salle socioculturelle de SERMAGES

Pour toute réservation ou information, contactez la mairie au 03.86.84.63.49

	1 demi-journée (6 heures)	1 journée (Du lundi au vendredi de 8h à 22h)	2 journées consécutives
Habitants de la commune	100 €	150 €	230 €
Habitants hors commune	100 €	200 €	300 €
Forfait cuisine	20 €	30 €	50 €
Chauffage	20 €	30 €	50 €

Bibliothèque de Sermages

Tous les vendredis

De 17h30 à 18h30



Dans les locaux

De l'ancienne école



Pharmacies de garde :

Pour connaître la pharmacie de garde la plus proche de chez vous, composez le 3237, puis tapez, à la demande, votre code postal. Vous serez alors mis en relation directement avec la pharmacie de garde.



Garde des médecins

Pour connaître les médecins de garde, composez le 15

Dr DOMART ☎ 03.86.84.27.04

Dr LAMBOURG ☎ 03.86.84.22.61

Dr LENOIR ☎ 03.86.30.73.08

PERMANENCES

Lundi de 9h00 à 12h00 et de 13h00 à 17h00

Jeudi de 9h00 à 12h00 et de 13h00 à 16h00

Tél 03.86.84.63.49 / mail sermages58@orange.fr



Samedi de 11h à 12h

avec Mme le Maire

ou ses adjoints



LE MOT DU MAIRE

En ce 16 novembre 2023, c'est une Sermageoise bien connue de tous qui s'en est allée dans sa 93^e année, Denise BOULIN. Elle est décédée après une courte hospitalisation laissant toute sa famille et ses amis dans la peine. Après une enfance à Arleuf puis à Dommartin, où elle traverse les années d'occupation, elle arrive en 1952 à Villacot à Sermages, puis s'installe avec son époux à la ferme du bourg en 1954. Elle y restera jusqu'à sa retraite en 1991. Elle aura eu à surmonter plusieurs drames dans sa vie dont le décès de son mari en 1976, et aura dû faire face aux difficultés de la vie dans le milieu agricole pour faire survivre l'exploitation et élever ses enfants. Sa force de caractère lui a permis de mener à bien ses projets et de construire, autour d'elle, une grande famille qui faisait sa fierté et qui lui a permis de rester à son domicile jusqu'à la fin de sa vie.

Nous adressons toutes nos sincères condoléances à tous ses proches.

Le 16 décembre, à l'âge de 62 ans, Étienne GRIMOUILLE nous a quittés. Étienne était un homme dévoué et très attaché à son village, dont il avait d'ailleurs été élu municipal. Un dévouement qu'il aura mis à profit, en particulier, dans l'association AFDI en participant à plusieurs missions de développement agricole au Sénégal ainsi qu'au Bénin. Étienne était travailleur, pacifique, conciliant. En retraite depuis peu après une carrière d'agriculteur, il demeurait attaché à toutes les valeurs que représente cette profession.

Nous adressons toutes nos sincères condoléances à son épouse Sylvie, à sa maman Louise, à ses enfants et petits-enfants ainsi qu'à toute sa famille.

Nous adressons, également, toute notre affection à Michel COURDAVAULT suite au décès de son épouse Réjane, amie fidèle de Sermages, intervenue le 27 décembre dernier.

Cet automne, fut l'occasion par ailleurs d'avoir de nombreuses festivités. Dès le 7 octobre, l'association A Notre Dame de la Salette nous proposait une soirée théâtre aux accents de western avec la présentation de la pièce "Du vent dans les branches de Sassafras". Merci à tous les protagonistes et à Guy MONTARON, président, pour l'organisation de cette soirée culturelle, ainsi qu'à Bruno GAUTHIER à l'initiative de cette soirée.

Puis l'association Sud Morvan en Scènes présidée par François BOUCHOUX, prenait le relais avec l'organisation d'une soirée savoyarde animée par le duo "Les Tuaz" en ce 18 novembre. Amateur de bonnes blagues et avec son franc parlé, Lionel TUAZ nous aura bien amusés tout en faisant virevolter les danseurs au son de l'accordéon.

Le 15 décembre, cette même association a invité l'association "Les Gars d'ARLEU" pour un concert intitulé "Le Noué dâs gars d'ARLEU". Parmi les chanteurs qui ont accompagné les musiciens, on a pu remarquer et applaudir, notre sermageoise Paule COUPAIN. A quelques jours de Noël, "Les Gars d'ARLEU" nous auront transmis l'esprit de Noël. Merci à Martine FELZINES à qui nous devons cette belle rencontre entre deux associations passionnées.

Le comité des fêtes avec à sa tête, Alain COLLIN n'était pas en reste avec l'organisation de l'arbre de Noël de Sermages. Un grand merci aux petits et grands d'avoir assisté à la venue du Père Noël qui les a gâtés, ainsi qu'aux pâtisseries qui les a régalingés. Merci aux bénévoles du comité des fêtes pour leur dévouement tout au long de l'année.

Bravant les intempéries, le groupe indéfectible des "bricolous" a installé les décors de Noël à plusieurs endroits du bourg. Sitôt terminé, les voilà repartis à réfléchir aux décorations estivales. Un immense merci à vous tous.

Le Téléthon 2023 aura récolté 80 671 222 euros de promesses de dons. Fidèles à cette action, les valeureux bénévoles du CCAS, grâce à nos généreux donateurs, auront recueilli 956 €.

La cérémonie du 11 novembre que nous organisons avec MAUX et MOULINS-ENGILBERT nous aura permis de découvrir la restauration des tombes des soldats morts pour la France au cimetière de MAUX. Aussi, en partenariat avec l'association "Le Souvenir Français", nous allons mettre en place un groupe de travail pour envisager la sauvegarde des tombes du cimetière de Sermages. Si vous êtes intéressés par cette action, merci d'en informer notre secrétaire.

Isabelle CLOIX, notre secrétaire a fait valoir ses droits à la retraite en cette fin d'année 2023. Amélie CLOIX a pris ses fonctions et vous accueillera désormais à la mairie les lundis et jeudis, les horaires sont précisés en page intérieure. Madame CLOIX remplace donc Madame CLOIX.

Les travaux prévus au budget 2023 ont tous été réalisés, et ce, en toute fin d'année pour le remplacement d'une borne d'incendie à Mouniot. D'ores et déjà, nous travaillons pour le budget 2024 en sachant que les travaux de la salle des associations seront notre priorité. Ainsi tout le bâtiment de la mairie sera rénové.

Merci à toutes et tous pour vos dons, vos coups de mains, votre temps, vos encouragements et votre gentillesse. Merci à nos agriculteurs et en particulier à Florent LALANNE, Bruno QUIRIN, Paul GOURAND le miraculé, et sûrement à d'autres qui ne se sont pas faits connaître, pour avoir déblayés les arbres tombés sur les routes communales, notamment le 20 octobre aux Granges.

Merci aussi, aux sermageois qui ont orné leurs demeures de jolies décorations de Noël afin d'égayer notre village.

Au nom du conseil municipal, je vous présente tous mes meilleurs vœux pour cette nouvelle année.

Conseil municipal

COMPTE RENDU réunion du 16 Octobre 2023

Date de convocation : 9 Octobre 2023

L'an deux mille vingt-trois, le seize octobre, à dix-neuf heures trente, les membres du conseil municipal, dûment convoqués, se sont réunis dans la salle de la Mairie de SERMAGES, sous la présidence de Dominique STRIESKA, Maire.

Présents : Dominique STRIESKA, Alain COLLIN, Jean Pierre CORDIER, Lisa ADAMKIEWICZ (arrivée à 20 h 10), Fanny COURTHAUDON (arrivée à 19 h 50), Lydie KLEIN, Olivier BICHON, Régis GRANDJEAN, Jean-Noël BERNARD, Annick NOVAK, Emmanuel GRIMOND.

Secrétaire de séance : Lydie KLEIN.

Le compte rendu de la séance précédente a été approuvé à l'unanimité.

Ordre du Jour :

* Madame le Maire a demandé au conseil municipal l'autorisation d'ajouter à l'ordre du jour une question qui n'y figurait pas, soit : l'acceptation du don d'une association à la Commune. Le conseil municipal ayant donné son accord, il a été demandé d'accepter le don de 7 000.00 € de l'association « A Notre Dame de la Salette ».

Le conseil municipal s'est prononcé favorablement et remercie vivement cette association pour sa générosité.

* Adoption de la nomenclature M 57 :

Madame le Maire expose qu'il convient d'adopter la nomenclature budgétaire et comptable de la M57 abrégée pour le budget principal de la commune ainsi que pour le budget annexe du CCAS, à compter du 1^{er} Janvier 2024.

* Rapport sur l'Eau :

Le rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable 2022 est arrivé en Mairie et a été présenté au conseil municipal.

* Délégué au SIAEP de la Dragne :

Madame le Maire a posé la question à Monsieur Emmanuel GRIMOND de savoir s'il souhaitait être maintenu dans ses fonctions de délégué au SIAEP de la Dragne. Après quelques échanges il a fait connaître sa décision de ne pas poursuivre cette délégation. Un nouveau délégué, Monsieur Alain COLLIN a été désigné.

* Travaux 2024 :

Madame le Maire a indiqué que les dossiers DETR pour 2024 devaient être déposés avant fin Novembre 2023. Les projets pour 2024 ont été débattus. Le projet de réhabilitation et aménagement des anciens sanitaires de la cour de la mairie pourrait être envisagé. Monsieur Jean-Pierre CORDIER va demander des devis.

Le souci de la défense incendie a été évoqué, Madame Lydie KLEIN va prendre contact avec les services de SUEZ afin d'avoir des précisions sur ce dossier.

Conseil municipal

* Miroirs routiers :

L'UTIR a été sollicitée pour connaître la réglementation en la matière. La réglementation a été fournie. Monsieur Jean-Pierre CORDIER a donné un résumé : la pose d'un miroir routier hors agglomération est strictement interdite. D'autres conditions doivent être remplies, notamment la présence d'un éclairage public, ce qui n'est pas le cas au carrefour au bas de la route de Maux. Par ailleurs, à cet endroit la portée du miroir n'apporterait pas de visibilité supplémentaire.

* Questions diverses :

- Villages d'Avenir : Madame le Maire a donné un compte rendu d'une visioconférence organisée par Madame la Sous-Préfète. Après discussion et au vue des conditions imposées, la commune de SERMAGES ne présentera pas de candidature.

- Remerciements faits à Alain et Margot COLLIN pour la fabrication de 257 pots de confitures et gelées en vue du Téléthon.

- Collecte du papier dans les sacs jaunes :

Madame le Maire a donné des informations sur la collecte du papier qui pourra être mis dans les sacs jaunes de manière progressive à compter du 1^{er} Janvier 2024.

- Arbre de la Paix : Madame le Maire a fait part d'une demande de Monsieur Serge BERNARD de MOULINS ENGILBERT de planter un arbre de la Paix sur la commune de SERMAGES. Après échanges, le conseil municipal n'a pas répondu favorablement à cette demande, pas suffisamment argumentée.

- Madame le Maire a présenté la Pochette « Accueil » bienvenue en Bazois Loire Morvan, brochure destinée aux nouveaux arrivants sur le territoire, ainsi qu'un beau livre sur la NIEVRE.

- Monsieur Jean-Pierre CORDIER a évoqué l'installation d'un point de collecte pour la Maison DUVERNOY où il y a 3 locataires. La question sera posée au service des déchets ménagers.

- Madame Lydie KLEIN, Déléguée au SIAEP de la Dragne, a donné des informations sur les dossiers en cours au Syndicat, notamment celui de la renégociation de la convention de vente en gros d'eau potable à Saint Honoré les Bains.

. Elle a également participé au conseil d'administration de l'E.B.E. Elle a indiqué que la structure comptait actuellement 30 salariés et a évoqué aussi la question de l'aménagement des locaux actuels et de la recherche d'autres locaux par l'entreprise.

. Elle a par ailleurs participé à une réunion du groupe de travail forêts et bois organisée par le Parc du Morvan. Une formation destinée aux référents bois des communes se tiendra en Novembre.

L'ordre du jour étant épuisé la séance a été levée à 21 heures.

Conseil municipal

COMPTE RENDU réunion du 15 Novembre 2023

Date de convocation : 9 Novembre 2023

L'an deux mille vingt-trois, le quinze novembre, à dix-neuf heures trente, les membres du conseil municipal, dûment convoqués se sont réunis dans la salle de la Mairie de SERMAGES, sous la présidence de Dominique STRIESKA, Maire.

Présents : Dominique STRIESKA, Alain COLLIN, Jean Pierre CORDIER Lisa ADAMKIEWICZ, Fanny COURTHAUDON, Lydie KLEIN, Olivier BICHON, Jean-Noël BERNARD (arrivé à 19 h 50), Annick NOVAK, Emmanuel GRIMOND.

Absent : Régis GRANDJEAN.

Secrétaire de séance : Lydie KLEIN.

Le compte rendu de la séance précédente a été approuvé à l'unanimité.

Ordre du Jour :

* Référent Déontologue des Elus :

Madame le Maire a présenté le rôle du référent déontologue : « Chaque élu doit pouvoir consulter un référent déontologue chargé de lui apporter tout conseil utile au respect des principes déontologiques consacrés par la charte de l'élu local inscrites depuis 2015 à l'article L111-1-1 du code général des collectivités territoriales ». Elle a indiqué que le Centre de Gestion de la Nièvre propose un mission d'assistance et de conseil permettant de prendre en charge l'ensemble des démarches afin de faciliter la mise en œuvre des obligations réglementaires, puis elle a soumis au vote l'autorisation de signer cette convention qui a été acceptée.

* DETR 2024 :

Les projets de travaux pour 2024 ont été évoqués. Le conseil municipal avait envisagé l'installation de sanitaires à proximité de la salle des associations. Monsieur Jean-Pierre CORDIER a étudié une solution avec installation PMR. Après la présentation du projet et débat, le projet a été retenu. Une demande de subvention DETR sera déposée pour 2024.

* Ouverture des crédits d'investissement 2024 :

Il convient d'ouvrir des crédits d'investissement 2024 pour permettre le règlement de factures d'investissement avant le vote du budget 2024. Ces crédits d'investissement s'élèvent à 25 % des crédits d'investissement ouverts au budget 2023, soit :

Ch 021 : 20 472.00 + Ch 023 : 24 981.66 = 45 453.66 : 4 = 11 363.41 €

Le conseil municipal a donné son accord.

* Loi relative à l'accélération de la production d'énergies renouvelables :

Madame le Maire a présenté les documents reçus en mairie, et qui avaient été communiqués au préalable aux conseillers, concernant la mise en application des différentes actions découlant de cette loi. Monsieur Jean-Pierre CORDIER a présenté une synthèse de toutes les informations reçues. Le conseil municipal a décidé de constituer un groupe de travail. La consultation de la population doit être réalisée et se déroulera prochainement.

* Prime Exceptionnelle Pouvoir d'Achat (PEPA) :

Madame le Maire a présenté le décret 2023-1006 du 31 Octobre 2023 qui porte création de la Prime Exceptionnelle Pouvoir d'Achat pour les agents de la fonction publique et qui peut être versée jusqu'au 30 juin 2024. Elle a énuméré les conditions à remplir par les agents. Le conseil municipal a donné son accord pour le versement de cette prime. Les montants alloués à chacun seront fixés ultérieurement. Le dossier sera déposé au comité social du centre de gestion de la Nièvre.

* Questions diverses :

Madame le Maire a donné les informations suivantes au conseil municipal :

- Changement des horaires d'ouverture de la mairie à compter du 11 Décembre 2023. Ils seront les suivants :
 - Lundi de 9h à 12 h et de 13 h à 17 h
 - Jeudi de 9h à 12 h et de 13 h à 16 h.
- Mois de la Pléchie 2024 : la date choisie est celle du 2 Mars 2024, à la sortie de Sermages direction Château Chinon, le long de la RD 37 chez Monsieur Gilbert BOULIN.
- A l'initiative de l'association « Bouge ton Coq », de l'Association des Maires Ruraux de France et de la coopérative Up COOP et avec le soutien du département de la Nièvre une réunion d'information a eu lieu à Villapourçon le 31 octobre dernier. Une épicerie participative et citoyenne a été présentée. Par ailleurs, elle a informé le conseil de la demande de l'épicerie tenue par Monsieur et Madame LACOMBE de VILLAPOURCON, de venir sur place à SERMAGES. Les dates et heures n'ont pas encore été communiquées.
- Le devis de SUEZ pour le remplacement de la borne incendie de Mouniot a été renvoyé, les travaux pourraient se faire d'ici la fin d'année.
- A l'initiative du Pays Nivernais Morvan et du Parc Naturel Régional du Morvan, la commune a été inscrite dans la deuxième campagne de leur programme pour un mesurage du radon dans l'habitat. Cette étude est soutenue par l'Agence Régionale de Santé Bourgogne Franche Comté, elle est gratuite pour la commune. Ce risque a déjà été mentionné dans le DICRIM comme le rappelle Lydie KLEIN mais cette campagne portera sur le mesurage du radon.
- Le Téléthon aura lieu Samedi 9 Décembre 2023 au Champ de Foire à MOULINS ENGILBERT. Les commandes sont possibles dès maintenant. Les Toques Nivernaises s'associent à notre action encore cette année.
- L'Association SMS demande la possibilité d'utiliser la bibliothèque pour les veillées du jeudi, la salle des associations étant en travaux. Le conseil municipal a répondu favorablement à cette demande.
- Souvenir français : une action de rénovation des tombes d'anciens militaires peut être envisagée. Certains élus se proposent pour effectuer le travail d'identification des tombes dans le cimetière de la commune.

Lisa ADAMKIEWICZ a participé au conseil d'école et a donné un compte rendu.

Lydie KLEIN a évoqué sa participation à la réunion d'information organisée par le PNRM concernant les bases de la gestion forestière et destinée, entre autres, aux référents bois des communes. Puis elle a donné des informations sur les questions abordées à la réunion du comité syndical du SIAEP de la Dragne à laquelle elle a assisté accompagnée de Alain COLLIN.

Olivier BICHON a participé au SITG de MOULINS ENGILBERT et a donné un compte rendu.

L'ordre du jour étant épuisé la séance a été levée à 22 heures 06.

Conseil municipal

COMPTE RENDU du procès-verbal de la réunion du 18 décembre 2023

Convocation du 7 Décembre 2023

L'an deux mil vingt-trois, le dix-huit décembre, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de SERMAGES, régulièrement convoqué, s'est réuni en nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Dominique STRIESKA, Maire.

Présents : Lisa ADAMKIEWICZ, Jean-Noël BERNARD, Olivier BICHON, Alain COLLIN, Jean-Pierre CORDIER, Régis GRANDJEAN, Lydie KLEIN, Annick NOVAK, Dominique STRIESKA.

Absents : Fanny COURTHAUDON, Emmanuel GRIMOND

Secrétaire de séance : Lydie KLEIN

Le procès-verbal de la séance du 15 Novembre 2023 est adopté à l'unanimité.

VALIDATION DES ZONES D'ACCÉLÉRATION D'ÉNERGIES RENOUVELABLES **N°2023-25**

Le Maire rappelle au Conseil Municipal la délibération en date du 15 Novembre 2023 par laquelle il avait fixé les modalités de la concertation en vue de la définition des zones d'accélération pour l'implantation d'installations terrestres de production d'énergies renouvelables prévues par l'article 15 de la loi n° 2023-175 du 10 mars 2023 relative à l'accélération de la production d'énergies renouvelables.

Conformément à cette délibération :

- une réunion publique présentant le projet s'est tenue le 4 décembre 2023

Le Maire présente le bilan joint en annexe de cette concertation.

33 personnes présentes lors de la réunion publique.

Et que les avis émis ont motivés les modifications dans la définition des zones d'accélération ou déterminé les types d'énergies renouvelables dont le développement est envisagé.

À l'issue de la concertation, les zones d'accélération pour l'implantation d'installations terrestres de production d'énergie renouvelables ainsi que de leurs ouvrages connexes listées ci-après (*ou dans le tableau joint en annexe*) sont identifiées :

Zones d'accélération photovoltaïques

- Photovoltaïque au sol

- les secteurs identifiés sur la carte annexée à la présente, pourraient être retenus comme zone d'accélération pour des projets photovoltaïques au sol.

- Photovoltaïque sur bâtiments

- les secteurs peuvent être retenus comme zone d'accélération pour l'installation d'une production d'énergie photovoltaïque en toiture, tel qu'indiqué sur le plan annexé au procès-verbal.

Zones d'accélération énergie éolienne

- les secteurs identifiés sur la carte annexée au procès-verbal, pourraient être retenus comme zone d'accélération pour ce type de projet.

Zones d'accélération chaleur renouvelable

Les secteurs retenus comme zones d'accélération pour l'implantation d'unité créatrice de chaleur renouvelable géothermie, tel qu'indiqué sur le plan annexé à la présente.

Conseil municipal

Zones d'accélération Biogaz

- les secteurs retenus comme zones d'accélération pour l'implantation d'une unité de production bio-gaz, d'électricité et de chaleur par la méthanisation, la méthanation, tel qu'indiqué sur le plan annexé à la présente.

Le Conseil Municipal, entend l'exposé du Maire et après en avoir largement délibéré :

IDENTIFIE les zones d'accélération exposées ci-avant pour l'implantation d'installations terrestres de production d'énergies renouvelables ainsi que leurs ouvrages connexes

CHARGE le Maire de notifier la présente délibération :

- au Secrétaire général, référent préfectoral unique de la Nièvre,
- à la Communauté de Communes Bazois Loire Morvan
- au syndicat mixte du Parc Naturel Régional du Morvan

À l'unanimité (pour : 9 contre : 0 abstention : 0)

ADHÉSION A UN GROUPEMENT DE COMMANDES PERMANENT POUR L'ACHAT D'ÉNERGIES ET LA FOURNITURE DE SERVICES EN MATIÈRE D'EFFICACITÉ ET D'EXPLOITATION ÉNERGÉTIQUE SUR LE PÉRIMÈTRE DE LA RÉGION BOURGOGNE FRANCHE-COMTÉ

N°2023-26

Considérant qu'il est dans l'intérêt de la Commune de Sermages d'adhérer au groupement de commandes dont la convention constitutive est annexée.

APRES EN AVOIR DELIBERE LE CONSEIL MUNICIPAL DE SERMAGES, DÉCIDE :

D'accepter les termes de la convention constitutive du groupement de commandes pour l'achat d'énergies et des services associés, annexée à la présente délibération,

D'autoriser l'adhésion de la Commune de Sermages en tant que membre au groupement de commandes ayant pour objet l'achat groupe d'énergies et des services associés,

D'autoriser le Maire à signer la convention constitutive du groupement,

D'autoriser le représentant du coordonnateur à signer les marches, contrats et conventions issus du groupement de commandes pour le compte de la Commune de Sermages et ce sans distinction de procédures ou de montants lorsque les dépenses sont inscrites au budget,

D'autoriser le Coordonnateur à exécuter la stratégie d'achat d'énergies du groupement,

D'intégrer au groupement de commandes la liste des points de livraison annexée à la présente délibération,

De donner mandat au Coordonnateur et au Gestionnaire du Département de la Nièvre pour collecter les données techniques, contractuelles, de consommation et de facturation relatives aux sites annexes à la présente délibération auprès des gestionnaires de réseau et des fournisseurs d'énergies,

De donner mandat au Coordonnateur pour engager toute action en justice pour le compte de la Commune de Sermages dans le cadre de la convention constitutive

À l'unanimité (pour : 9 contre : 0 abstention : 0)

Conseil municipal

FIXATION D'UN TARIF POUR LA LOCATION DE LA CUISINE DE LA SALLE SOCIOCULTURELLE N°2023-27

Madame le Maire expose que suite à une demande d'utilisation de la cuisine de la salle socioculturelle par Monsieur Hugo TRIGO apiculteur du rucher de Saint Maurice à Montreuilon, il est nécessaire de fixer un tarif de location.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal s'est prononcé, à l'unanimité, sur le tarif suivant :

Soit 50 € par mois

À l'unanimité (pour : 9 contre : 0 abstention : 0)

PROJET DE DÉLIBÉRATION INSTAURANT UNE PRIME DE POUVOIR D'ACHAT EXCEPTIONNELLE

Considérant que les employeurs territoriaux ont la possibilité d'instaurer, au bénéfice de certains agents publics, une prime de pouvoir d'achat exceptionnelle forfaitaire,

L'assemblée délibérante, sur le rapport de Madame le Maire et après en avoir délibéré,

DÉCIDE

- D'accorder une prime de pouvoir d'achat exceptionnelle forfaitaire au bénéfice de ses agents publics
- De fixer ainsi, pour chaque niveau de rémunération défini par le barème réglementaire, le montant de cette prime :

Rémunération brute perçue du 1 ^{er} juillet 2022 au 30 juin 2023	Montant forfaitaire de la prime de pouvoir d'achat
Inférieure ou égale à 23 700 €	800 €
Supérieure à 23 700 € et inférieure ou égale à 27 300 €	700 €

- Le montant de la prime sera réduit à proportion de la quotité de travail et de la durée d'emploi sur la période du 1^{er} juillet 2022 au 30 juin 2023.

Vote : (pour : 8 contre : 0 abstention : 0)

Monsieur Jean-Pierre CORDIER a quitté la séance à 19h50.

Séance levée à 20h18



276 route de la Vaudelle
58290 SERMAGES



INAUGURATION DE L'ATELIER

20 - 21 janvier 2024
10H - 18H

*Atelier de couture
Création de vêtements
hommes & femmes
Fabrication artisanale*

www.atelier-keran.fr

07 60 96 63 81

contact.keran@gmail.com

Info travaux d'économie d'énergie



A qui s'adresser pour des conseils sur les travaux d'économie d'énergie et les énergies renouvelables en toute confiance ?

Un service public d'information gratuit est en place depuis plusieurs années à l'Agence Locale de l'Énergie et du Climat de la Nièvre. L'ALEC est une association composée de collectivités, des chambres consulaires et des deux Pays nivernais.

Elle est l'un des 450 Espace Conseil France Rénov' de France et couvre toute la Nièvre.



Ses conseillers vous guident sur les choix de travaux opportuns afin de réaliser des économies d'énergie et si vous souhaitez installer des énergies renouvelables.

- ☑ Ils vous renseignent sur toutes les aides mobilisables en fonction de vos conditions de ressources.
- ☑ Ils vous aident aussi à comprendre vos devis et à établir un plan de financement intégrant les aides.
- ☑ Enfin, ils vous guident dans les étapes de votre projet.

Renseignez-vous, ce service est **gratuit** (soutenu par la Région et l'Etat), en appelant au **03 86 38 22 21** ou via infoenergie@ale-nievre.org



Les conseillers renseignent par téléphone, en rendez-vous et lors de **permanences** mensuelles à Cosne, Château Chinon, Luzy, Decize, Clamecy, Corbigny, ou dans les locaux de l'Agence.

Nous trouver :
Agence Locale de l'Énergie et du Climat de la Nièvre
13 avenue Pierre Bérégovoy
58000 NEVERS

Pour en savoir plus sur l'ALEC www.ale-nievre.org

Parlez-en autour de vous.

// Attention au démarchage : aucune collectivité, aucun service public ne démarché //

Les soutiens de l'ALEC de la Nièvre :



Une nouvelle consigne de tri simplifiée dès le 1^{er} janvier 2024

Une nouvelle consigne pour vous faciliter le tri, va se mettre en place à partir du 1^{er} janvier prochain sur votre communauté de communes.

L'ensemble de vos PAPIERS, JOURNAUX, MAGAZINES, iront dans votre sac jaune.



Ce changement s'inscrit dans une stratégie de réduction des déchets et de tri visant à réduire notre empreinte environnementale.

Goupitri : C'est notre renard malicieux

Il vous guidera sur les supports de communication et sur les réseaux sociaux, dans votre tri pour évoluer vers cette nouvelle consigne.

A partir du 1^{er} janvier 2024 :

Les papiers/ journaux/ magazines **PEUVENT** être déposés dans les **SACS JAUNES**.

A partir du 1^{er} avril 2024 :

Les papiers/ journaux/ magazines **DOIVENT** être déposés dans les **SACS JAUNES**.

Les POINTS D'APPORTS VOLONTAIRES PAPIERS seront retirés progressivement.

Pour tous renseignements, vous pouvez nous contacter au : 03.86.30.77.66 ou 06.76.81.49.41.

Pour rappel, la collecte des bio-déchets reste inchangée sur notre communauté de communes.



Comment mieux se prémunir des faits de délinquance ?

« L'étude de la délinquance du secteur, laisse clairement apparaître, une part croissante des infractions en lien avec le monde numérique. Ces faits s'ajoutent à des infractions plus courantes telles que les atteintes aux biens. Des points d'attention et de vigilance élémentaires, peuvent de façon significative, réduire voire éviter ces infractions. Vous trouverez ainsi, quelques éléments de prévention qui concernent d'une part, les dangers d'internet, puis deux focus sur les cambriolages. »

1- Prendre le temps d'apprendre à utiliser un ordinateur ou smartphone, soit via des cours de base souvent dispensés gratuitement par les mairies, soit avec des amis, ou tout simplement, pour les parents, avec leurs enfants.

2- Placer l'ordinateur dans un lieu commun à la famille (séjour, salon, etc...) du moins lorsqu'il s'agit de jeunes enfants. Il faut éviter que l'enfant se retrouve seul dans sa chambre face à son écran sans aucun contrôle parental, ce qui équivaudrait à le laisser à la merci de n'importe quel prédateur. Lorsqu'il s'agit d'un adolescent, il faut lui fixer des limites en terme de durée d'utilisation et le contraindre par exemple à laisser la porte de sa chambre ouverte lorsqu'il surfe sur internet.

3- Inciter à une extrême prudence sur Internet, en ne divulguant **jamais** d'informations personnelles (nom, adresse, numéro de téléphone, habitudes, renseignements bancaires, etc...).

Ne jamais répondre à un mail, de l'administration notamment mais pas que..., en cliquant directement sur un lien, suite à une verbalisation, un remboursement des impôts, ... (par exemple), il s'agit généralement d'une arnaque.

4- Se protéger sur les réseaux sociaux, plateforme très active pour diverses escroqueries (aux sentiments, chantages divers, ...) c'est aussi l'endroit d'échange préféré des adolescents où le harcèlement peut être facilité. Il faut principalement avoir un œil attentif sur votre enfant, notamment par le biais de la communication et la surveillance que les « amis » sur le réseau social soient de vrais amis, pas juste des connaissances. Si un tel problème est détecté, les messages et personnes peuvent être bloqués, un signalement peut être réalisé sur la plateforme du réseau (Snapchat, Tiktok, Whatsapp...) et un dépôt de plainte sur la plateforme « Thésée » ou « Pharos » peut être réalisé.

5- Mettre en place des mots de passe dits « robustes » constitué de lettres majuscules + minuscules + chiffres + caractères spéciaux de ponctuation et différents pour chaque compte et/ou application.

Ces mots de passe peuvent être stockés ou générés sur des applications dites coffre-fort, comme « KeePass » (dont la sécurité a été évaluée par l'Agence Nationale de Sécurité des Systèmes d'Information -ANSSI-), « Zentyway » ou « Passwordsafe ». Il s'agit là de la première action pour sécuriser vos applications avec leur contenu et données.

Contre les cambriolages, ayez les bons réflexes !

Pour éviter les mauvaises surprises, mettez toutes les chances de votre côté. Prudence, vigilance, anticipation : vous trouverez ici les bons réflexes à développer sans attendre.

Protégez les accès

Équipez votre porte d'un système de fermeture fiable, d'un moyen de contrôle visuel (œilleton), d'un entrebâilleur. Installez des équipements adaptés et agréés (volets, grilles, éclairage programmé, détecteur de présence, systèmes d'alarme). Demandez conseil à un professionnel.

La brigade dispose d'un correspondant sûreté à même de vous conseiller, n'hésitez pas à le solliciter.

Info gendarmerie

Soyez prévoyant

Photographiez vos objets de valeur. En cas de vol, vos clichés faciliteront à la fois les recherches menées par les forces de l'ordre et l'indemnisation faite par votre assureur. Notez le numéro de série et la référence des matériels et biens de valeur. Conservez vos factures.

Soyez vigilant

Changez les serrures de votre domicile si vous venez d'y emménager ou si vous venez de perdre vos clés. Fermez la porte à double tour, même lorsque vous êtes chez vous. Soyez vigilant sur tous les accès, ne laissez pas une clé sur la serrure intérieure d'une porte vitrée.

Avant de laisser quelqu'un entrer chez vous, assurez-vous de son identité. En cas de doute, même si des cartes professionnelles vous sont présentées, appelez le service ou la société dont vos interlocuteurs se réclament. Ne laissez jamais une personne inconnue seule dans une pièce de votre domicile.

Placez en lieu sûr vos bijoux, carte de crédit, sac à main et clés de voiture (évituez la chambre à coucher et la salle de bain). Ne laissez pas d'objets de valeur visibles à travers les fenêtres. Si vous possédez un coffre-fort, il ne doit pas être apparent et fixé au mur.

Signalez à la brigade de gendarmerie tout fait suspect pouvant indiquer qu'un cambriolage se prépare (composez le 17).

Ne commettez pas d'imprudence

N'inscrivez pas vos nom et adresse sur votre trousseau de clés. Ne laissez pas vos clés sous le paillason, dans la boîte aux lettres, dans le pot de fleurs... Confiez-les plutôt à une personne de confiance.

De nuit, en période estivale, évitez de laisser les fenêtres ouvertes, surtout si elles sont accessibles depuis la voie publique. Ne laissez pas dans le jardin une échelle, des outils, un échafaudage ; ils offrent des moyens d'entrer chez vous.

EN CAS DE CAMBRIOLAGE

Prévenez immédiatement la brigade de gendarmerie du lieu de l'infraction (17).

Avant l'arrivée des forces de l'ordre

Si les cambrioleurs sont encore sur place, ne prenez pas de risques inconsidérés.

Privilégiez le recueil d'éléments d'identification (type de véhicule, langage, signalement, vêtements).

Préservez les traces et indices à l'intérieur comme à l'extérieur : ne touchez à aucun objet, porte ou fenêtre.

Interdisez l'accès des lieux.

Une fois les constatations faites

Faites opposition auprès de votre banque, pour vos chèquiers et cartes de crédits dérobés. Déclarez le vol à votre assureur, par lettre recommandée, dans les deux jours ouvrés. Vous pouvez y joindre une liste des objets volés, éventuellement avec leur estimation. Prenez des mesures pour éviter un nouveau cambriolage (changement des serrures, réparations).

Déposez plainte à la brigade de gendarmerie, en vous munissant d'une pièce d'identité. Pour gagner du temps, vous pouvez déposer une pré-plainte sur internet : www.pre-plainte-en-ligne.gouv.fr. Il existe des spécialistes de police technique et scientifique dans chaque département. Ils relèvent les traces et indices en vue d'identifier les auteurs des cambriolages.

Vous avez une question en lien avec notre institution ?

La brigade numérique est là pour vous répondre 7j/7 et 24h/24 (hors urgence)

Des fiches pratiques par thèmes sont accessibles sur le site :

<https://www.service-public.fr>

Lors de l'hommage rendu à Etienne GRIMOUILLE pendant ses obsèques, vous avez certainement remarqué que celui-ci avait œuvré au sein de l'association AFDI. Aussi, il nous a paru intéressant de vous en dire plus sur cette association.

L'AFDI est une association de solidarité internationale créée par et pour les agriculteurs. Elle est née en 1975 d'un mouvement de solidarité du milieu agricole français avec les populations sahéliennes victimes de fortes sécheresses. Les membres fondateurs de l'association sont : FNSEA, JA, APCA (Chambres d'agriculture), CNMCCA (Confédération Nationale de la Mutualité du Crédit et de la Coopération Agricole) et leurs déclinaisons régionales.

Convaincue qu'elles représentent une composante essentielle de la réponse au défi alimentaire de demain, AFDI se donne pour objectif de promouvoir le développement des agricultures familiales pour lutter durablement contre la faim et la pauvreté.

Les missions de l'AFDI

S'engager en faveur de l'agriculture familiale

AFDI met des compétences et des moyens à disposition des organisations paysannes partenaires dans les pays en développement afin de les accompagner dans la construction de leurs argumentaires politiques. Elle les aide à préparer les dialogues avec les États, sociétés civiles et organisations internationales.

Soutenir les initiatives des organisations paysannes partenaires

En coopérant exclusivement avec des organisations créées et gérées par des paysans, AFDI favorise leur renforcement institutionnel et organisationnel et le développement de l'ensemble des services agricoles adaptés aux besoins de leurs membres.

Sensibiliser le monde agricole et rural français au développement international

AFDI sensibilise le monde agricole et rural français au rôle primordial de l'agriculture familiale dans la lutte contre la faim et la pauvreté. Elle interpelle en particulier les organisations paysannes françaises sur les liens entre ces agricultures à travers le monde, et les mobilise pour qu'elles s'engagent dans des actions de solidarité internationale.

Quelques chiffres clés :

- 6 M€ de budget annuel
- 1 AFDI Nationale - 16 AFDI territoriales françaises - 7 bureaux internationaux
- 6 000 militants professionnels agricoles et ruraux
- 450 organisations paysannes françaises partenaires
- 17 pays d'intervention
- 60 organisations paysannes.

Contact : Fabien BERTHOME 54-56 Avenue Roger SALENGRO 62223 SAINT-LAURENT-BLANGY
Téléphone : 03-21-60-57-48



Vous vous demandez certainement pourquoi les panneaux de nos villes et villages ont été retournés en cette fin novembre 2023 ? Aussi, pour une transparence complète, nous vous délivrons le message suivant :

"S'il y a bien une chose que l'agriculture française a su faire au cours des sept dernières décennies, c'est répondre présent pour relever les défis qui lui sont assignés.

De l'effort de nourrir une population en expansion dans l'après seconde guerre mondiale à la continuité de son activité dans un monde mis à l'arrêt par la pandémie mondiale COVID, en passant par la montée en gamme pour répondre aux attentes des consommateurs de plus en plus exigeants tout en contribuant aux grands équilibres alimentaires mondiaux, nous, agricoles et agriculteurs avons répondu présents.

Nous avons répondu présents pour engager un grand mouvement d'adaptation de nos pratiques agricoles vers plus de durabilité, vers plus de résilience pour lutter contre le changement climatique, tout en œuvrant pour restaurer la souveraineté alimentaire de la France et pour assurer le renouvellement des générations.

Nous répondons aujourd'hui encore présents pour prendre toute notre part à la planification écologique, pour décarboner notre propre activité et participer à la décarbonation en France et en Europe d'autres activités économiques par la production de biomasse...

Nous avons toujours préféré l'ambition à la pression, car la réussite de l'agriculture passe essentiellement par une vraie vision d'avenir qui permet un mouvement de fond et de masse.

Ainsi, à ce jour, la seule perspective qui nous est offerte est la surenchère normative, la surtransposition comme seule la France en a le secret. Elle s'engage sur la voie de la fiscalité écologique punitive lorsque l'agriculture demande des trajectoires d'accompagnement. Les niveaux d'importations alimentaires ne cessent d'augmenter et la France laisse sans réagir entrer sur le territoire européen des productions moins disant sur le plan écologique que les nôtres... Agriculteurs et consommateurs sont perdants, les premiers dans leurs revenus et leurs capacités d'investissement, les secondes dans leurs attentes d'une alimentation sûre, saine et durable.

La Ferme France n'en peut plus des injonctions contradictoires, des décisions judiciaires-termistes ou basées sur une idéologie qui ne prend même pas la peine de s'en rapporter à la science, ni même à la réalité de notre modèle agricole. Et c'est ainsi que l'on pense motiver les générations futures à entreprendre en agriculture ?

Pour cela et dans un premier temps, FDSEA et JA de la Nièvre ont décidé de rejoindre le mouvement national de retournement des panneaux. « On marche sur la tête ».

Message paru dans la lettre hebdo N°82 du 24 novembre 2023 de la FDSEA 58"



CAMPAGNE DE MESURAGE DU RADON DANS L'HABITAT

Reconnu cancérogène pulmonaire certain depuis 1987, le radon est un gaz naturel radioactif issu de la désintégration de l'uranium naturellement présent dans le sol et dans les roches. Les zones granitiques et volcaniques sont, de par leur géologie, des zones à potentiel radon significatif. Dans la Nièvre, et plus particulièrement dans le Morvan, la concentration de radon est supérieure à la moyenne nationale. Pendant l'hiver 2022-2023, le Parc Naturel Régional du Morvan et le Pays Nivernais Morvan ont mené dans ce contexte une campagne de mesurage du radon dans l'habitat.

Plus de 150 mesures réparties dans 19 communes du territoire ont été effectuées chez l'habitant. Une soirée de restitution des résultats a eu lieu à Cervon début octobre 2023 en présence de nombreux partenaires. Cet évènement a permis aux participants de mieux appréhender les résultats et de comprendre, avec l'aide des professionnels de l'habitat présents pour les conseiller, comment améliorer la qualité de l'air intérieur et diminuer la présence du Radon.

A compter du 1er novembre, une phase 2 de cette opération est lancée. Cette campagne, soutenue par l'Agence Régionale de Santé (ARS) Bourgogne Franche Comté, est gratuite et simple à mettre en place. Sollicités par le Pays Nivernais Morvan et lors du conseil municipal du 15 novembre, nous avons décidé d'inscrire Sermages à la campagne de mesurage du radon pendant l'hiver 2023-2024.

Nous vous tiendrons informés, dès que nous aurons plus de renseignements sur les modalités de la mise en place.

ZONES D'ACCELERATION DE LA PRODUCTION DES ÉNERGIES RENOUVELABLES

Publiée le 10 mars 2023, la loi relative à l'accélération de la production des énergies renouvelables (Loi APER) prévoit que les communes puissent définir, après concertation des habitants, des "zones d'accélération" favorables à l'accueil de projets d'énergies renouvelables.

Aussi, la préfecture de la Nièvre a-t-elle demandé aux communes d'établir une cartographie de ces zones à l'échelle communale, pour chaque type d'énergie (le photovoltaïque - sur bâtiment et au sol-, l'éolien, la méthanisation, la chaleur renouvelable et l'hydroélectricité) et en fonction des potentiels du territoire.

Après s'être réuni le 15 novembre, le conseil municipal a travaillé sur ce dossier afin de proposer une cartographie provisoire tenant compte des différentes contraintes (zones d'habitations, zones Natura 2000, zones espaces naturels et forêts).

Lors de la réunion publique du 4 décembre dernier, pour laquelle toute la population avait été invitée, les six cartes ont été présentées. Ces cartes étaient indicatives, elles permettront d'orienter les porteurs de projet sur les secteurs choisis par la commune.

La présentation a suscité des interrogations, des réactions et des observations. Nous avons tenu compte de vos remarques, elles nous ont servis à modifier les cartes selon vos souhaits. Elles ont été ensuite envoyées au référent préfectoral accompagnées du bilan de cette concertation.

Nous vous remercions de votre participation et des échanges fructueux.

UNE PAGE SE TOURNE AU SECRÉTARIAT DE LA MAIRIE

Isabelle CLOIX, notre secrétaire a fait valoir ses droits à la retraite le 31 décembre 2023. En cette soirée du 6 décembre, les conseillers municipaux et les membres du CCAS ont souhaité lui dire au revoir. Un pot de départ lui a été consacré et des cadeaux lui ont été offerts, notamment une escapade le temps d'un week-end pour elle et son mari Didier.

Isabelle a chaleureusement remercié l'assistance et nous a promis de revenir à Sermages pour participer à la vie culturelle et festive de notre village.

Amélie CLOIX, qui a récemment pris ses fonctions de secrétaire, était présente et a, ainsi, pu faire connaissance avec les élus et les membres du CCAS.

Lors de cette soirée du 6 décembre, nous avons également offert un cadeau de bienvenue à Honorine MARTIN qui nous a remerciés en arborant un beau sourire et en émettant des vocalises bien perceptibles !

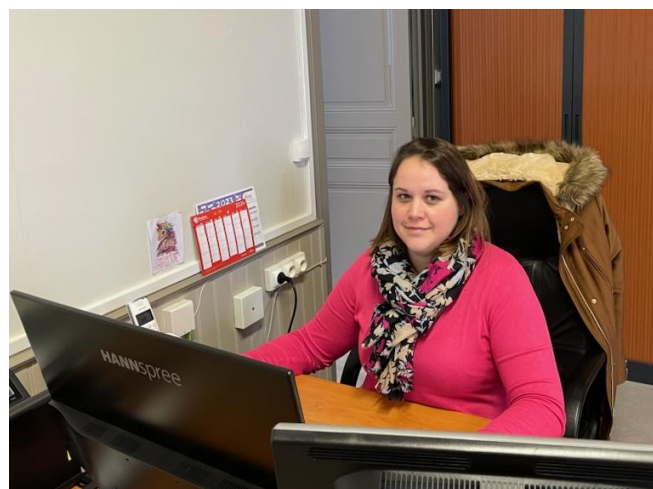


Amélie CLOIX est domiciliée sur la commune de Moulins-Engilbert. Elle est maman de deux petites filles et son compagnon est artisan à Moulins-Engilbert.

Amélie exerce la profession de secrétaire de mairie depuis 2019. Dernièrement, elle exerçait à la mairie de Biches et de Montigny-sur-Canne.

Parallèlement à ses fonctions à Sermages, Amélie est aussi secrétaire à la mairie de Limanton.

Amélie participe à la vie associative du territoire en étant membre active de l'association "Les p'tits Buissonniers".



Pour information : les nouveaux horaires d'ouverture de la mairie sont le lundi de 9h à 12 h et de 13 h à 17 h et le jeudi de 9h à 12 h et de 13 h à 16 h.

La permanence du maire ou des adjoints reste inchangée, soit le samedi de 11 h à midi.

Depuis l'installation de la fibre à la mairie, le numéro de téléphone est le suivant : 03/86/84/63/49.
L'adresse mail reste inchangée : sermages58@orange.fr



« MARDI G THEATRE » EN CE SAMEDI 7 OCTOBRE

La troupe de l'association "Mardi G Théâtre" est venue se produire à Sermages le samedi 7 octobre. Cette association basée à Guérigny a été créée en avril 2014. Elle a pour but, entre autre, d'initier et de réaliser la production de spectacles vivants pluridisciplinaires. C'est grâce à Bruno GAUTHIER, fidèle membre de l'association "A Notre Dame de la Salette" et membre depuis sa création de "Mardi G Théâtre" que ce spectacle théâtral a pu être organisé.

Joëlle Desbruères, présidente de l'association et Louise Jolly, directrice artistique, professeure au conservatoire de Nevers et aussi comédienne, nous ont confié : "Tous les ans, nous montons un spectacle sous la direction de Louise. Le choix de l'œuvre est collégial. Les rôles sont distribués par la metteuse en scène. Cette année, nous avons choisi la pièce de René de Obaldia intitulée "Du vent dans les branches de Sassafras", pièce en deux actes créée au théâtre de Poche de Bruxelles le 17 février 1965".

Cette histoire, classique au premier abord, a tous les codes d'un western spaghetti. C'est "notre" Bruno Gauthier qui interprétait le rôle principal en la personne de John Emery Rockefeller, un vieux dur à cuire, cow-boy sans peur et sans reproche, patriarche au sang chaud et aux propos musclés. Un personnage haut en couleur ! A ses côtés, les autres rôles sont eux aussi hauts en couleur comme une mère bigote un peu folle, un vaurien de fils, une fille aguichante, un médecin ivrogne, une sublime fille de joie, un grand chef indien ou encore un shérif juste et courageux. Tout ce petit monde nous a offert une parenthèse drôle et poétique dans un univers empreint d'humour noir.

Pour l'occasion, les membres de l'association "A Notre Dame de la Salette" avait paré la salle socioculturelle de décors prêtés généreusement par Alain et Céline CORBIN. Et, comme à l'accoutumée, la soirée s'est poursuivie autour d'un délicieux chili con carné et de desserts qui correspondaient à la thématique du jour. Pour plus de renseignements : Association "Mardi G Théâtre" 37 avenue du Général Cheutin 58130 GUERIGNY

Merci à tous les protagonistes de cette soirée théâtrale.



L'ARBRE DE NOËL

En ce dimanche 17 décembre, toutes les conditions étaient réunies pour faire que cette journée reste mémorable. Il faisait beau, le film « Les vengeance de Maître Poutifard » s'adressait à la fois aux enfants mais aussi aux adultes. Une soixantaine de Sermageois, petits et plus grands avaient répondu présents à l'invitation du comité des fêtes et de la municipalité pour cet arbre de Noël. Bien entendu cet après-midi n'aurait pas été réussi si un petit bonhomme habillé tout en rouge avec une grosse barbe blanche n'avait pointé le bout de son nez. Celui-ci après s'être assuré que tous les enfants mais aussi les aînés avaient été bien sages durant l'année a pu procéder à la traditionnelle distribution des cadeaux. Il n'y avait qu'à voir les sourires sur les visages des enfants pour constater une fois de plus que le Père Noël avait encore fait le bon choix.



Cette journée festive et conviviale se termina par le verre de l'amitié agrémenté des friandises et des pâtisseries confectionnées par les mamans et leurs chers chérubins. Les organisateurs de cet après-midi remercient tous les participants qui se sont déplacés et plus particulièrement Roger Boulin et Alain Corbin pour le prêt de matériel.

Les membres du Comité des Fêtes vous présentent tous leurs meilleurs vœux pour cette année 2024.

Commemoration du 11 novembre

UNE FLAMME QUI BRILLE DEPUIS 100 ANS

C'est André Maginot, ministre de la Guerre qui alluma, pour la première fois, le 11 novembre 1923 la flamme du souvenir sur la tombe du soldat inconnu sous l'Arc de Triomphe. Aussi, dans le message officiel de Sébastien Lecornu, ministre des Armées et de Patricia Mirallès, secrétaire d'État auprès du ministre des armées et chargée des anciens combattants et de la mémoire, ces derniers l'ont évoqué en ces termes : « Le 11 novembre n'est plus seulement une date. C'est devenu le rassemblement de tous les français ». Et d'énumérer deux dates, « celle du 11 novembre 1920, quand le soldat inconnu est porté sous l'Arc de Triomphe, pour ne jamais oublier le prix de la victoire » et « celle du 11 novembre 1923, quand André MAGINOT allume la Flamme, présence vivante du souvenir des morts. Une flamme qui ne s'est plus jamais éteinte depuis. »

Et de se remémorer : « le 11 novembre 1923, cela fait cinq ans déjà que, dans la clairière de Rethondes, le maréchal Foch a apposé sa signature sur la convention d'armistice. Cinq ans déjà que Clémenceau a présenté l'armistice à la chambre des députés, saluant l'Alsace et la Lorraine retrouvées, honorant « nos grands morts qui ont fait cette victoire ». Et dans cette heure terrible, à l'appel du carillon des églises et des beffrois, dans le silence des canons qui se sont tus, coulent à travers tout le pays des larmes de soulagement et de fierté. »

Et de conclure : « Portons fièrement le bleuet de France, cette fleur dont l'éclosion ramenait la vie sur la terre déchirée des champs de bataille, qui désormais honore les morts et soutient ceux qui restent. »



En marge des cérémonies officielles, nous avons pu découvrir la rénovation des tombes des soldats morts pour la France au cimetière de Maux. Sous l'impulsion de Laurent DEMAIN, président du comité Bazois-Loire-Morvan de l'association "LE SOUVENIR FRANÇAIS", cette sauvegarde a été diligentée par la maire de Maux. Arnaud BOQUE, porte-drapeau de Maux et membre de l'association a beaucoup œuvré pour que ces tombes retrouvent un bel aspect.

Aussi, après avoir présenté ce projet aux conseillers municipaux de Sermages, nous envisageons de décliner cette opération "Sauvegarde des sépultures" pour les sermageois tombés au champ d'honneur. Aussitôt contacté, le colonel Laurent DEMAIN, nous indiquait "qu'un rapport de gendarmerie de 1950 faisait état de sept morts pour la France dans le cimetière de Sermages". Et d'indiquer "Il y en a peut-être davantage... Le Souvenir Français est tout à fait disposé à établir un partenariat avec vous pour sauvegarder ces tombes."

Afin de mener cette mission à bien, il nous a paru nécessaire de créer un groupe de travail. Si vous souhaitez en faire partie, merci de l'indiquer à notre secrétaire de mairie, Amélie.



Cette année, c'est le slogan "Muscle ton Téléthon" qui a été choisi par l'association française contre les myopathies (AFM) pour sensibiliser aux maladies des muscles.

C'est sous le parrainage du chanteur Viannet que ce Téléthon 2023 a débuté par ses mots : "Le Téléthon, on dit que c'est deux jours, mais à vrai dire, c'est tout le temps".

A Sermages, pour cette trente-septième édition, les bénévoles n'ont pas failli.

Depuis plusieurs semaines, Alain et Margot COLLIN s'affairaient à confectionner les confitures. 284 pots ! Un record absolu grâce à de nombreux dons.

Merci aux cueilleurs et fournisseurs : Bernadette GIRARD, Guy, Madeleine et Bernadette MONTARON, Marie-Claude RICCI, Marijo PHELON, Alain et Margot COLLIN, Maryse et Marc ASTIER.

Côté légumes, merci à Dylan, à la famille MALCOIFFE, à la ferme de l'HUIS PERRIGOU, à Micheline GAUDRY et à Sylvie MOURON.

Merci à nos partenaires avec le magasin Bi1 (don de légumes, prêt de caisses) et aux fournisseurs de l'Ehpad du Sud-Morvan (don de légumes et autres ingrédients) ainsi qu'au comité des fêtes de Sermages. Merci à la boucherie LEBEAU, Eddy LEBEAU, pour le don d'un jambon du Morvan, lot de la tombola, et du Comptoir Gourmand, Florence BOUCHOUX pour le don d'une présentation gourmande.

Merci aux coordinatrices de l'AFM-TELETHON et de leur passage à notre stand à Moulins-Engilbert le 9 décembre.

Merci aux chefs de l'association Les Toques Nivernaises et à leur président Jean-François BOSCHETTI.

Merci aux sermageois qui ont confectionné les soupes : Marijo MARTIN-ALEXANDRE et Dominique ALEXANDRE pour la recette "potage Crécy" et à Françoise et Philippe CHAUSSARD pour la recette "soupe à l'oignon".

Un grand merci à la famille BLANDIN de Saint-Péreuse pour le prêt du camion réfrigéré.

Merci à la municipalité de Moulins-Engilbert.

Merci à tous les bénévoles, Alain COLLIN (notre chef cuisinier), Fanny COLLIN (conceptrice des étiquettes), Margot COLLIN, Amandine RICCI (qui aura pris de nombreuses commandes en amont), Annick NOVAK, Paule COUPAIN, Chantal MELAN, Lydie KLEIN, Sandrine HAROU, Marie-Claude RICCI, Marielle et Hervé ROY, Jean-Pierre CORDIER, Jean-Noël BERNARD, Olivier BICHON, Marijo PHELON.

Et, bien évidemment, un immense merci à tous nos fidèles clients.

Données chiffrées :

100 litres de soupe ont été confectionnés par l'association des Toques Nivernaises présidée par Jean-François BOSCHETTI.

484 litres de soupe ont été confectionnés par Alain COLLIN et les membres du CCAS élargis, ainsi que 284 pots de confitures.

En ce 9 décembre 2023, cette opération a rapporté 959.06 € à AFM-TELETHON.

Les résultats de la tombola :

Premier prix : un jambon du Morvan offert par la Boucherie LEBEAU à Mme Camille DOVA

Deuxième prix : une présentation gourmande offert par le Comptoir Gourmand de Florence BOUCHOUX à COLLIN Alain

Troisième prix : une présentation gourmande offerte par le Comptoir Gourmand de Florence BOUCHOUX à Mme ALEXANDRE Marijo.

Troisième prix : une présentation gourmande offerte par le Comptoir Gourmand de Florence BOUCHOUX à Mme MARTIN Nicole.

Pour l'heure, nous ne connaissons pas encore le montant total des dons, cependant en ce dimanche 10 décembre, les promesses de dons s'élevaient à 80.671.222 euros ! "Le compteur est au-dessus de celui de l'année dernière", a précisé sur France Info la présidente de l'AFM-Téléthon, Laurence Tiennot-Herment. On ne lâche rien !

QUAND LA SAVOIE EST INVITEE A SERMAGES

Invité par l'association Sud Morvan en Scènes, dirigée par François BOUCHOUX, le duo "Les Tuaz" a enflammé la salle socioculturelle en ce 18 novembre.

Lionel TUAZ, authentique savoyard et gardien des traditions, nous a interprété des mélodies savoyardes ainsi que des airs bien de chez nous. Son duettiste nous a éblouis par son talent d'accordéoniste. La piste de danse n'a pas désempilé.

Bien entendu, les blagues tant attendues de Lionel ont été au rendez-vous et les personnes interpellées bien démunies devant tant de bagout... A part Colette DOREAU qui a su museler Lionel.

D'ailleurs, en fin de soirée, l'artiste a partagé le micro avec Colette qui nous a interprété des chants morvandiaux. Pendant ce temps, un encas aux tonalités de la Savoie a été dégusté par les spectateurs.

Comme dirait le président François "Une bonne petite soirée comme on les aime à Sermages !"

Merci à tous les protagonistes de cette belle soirée rouge et blanche.



LES GARS D'ARLEU A SERMAGES

Organisée par l'association "SUD MORVAN EN SCENES" la première soirée de Noël s'est déroulée le vendredi 15 décembre à la salle socioculturelle de Sermages. Au programme, un concert de Noël intitulé "Le Noué dâs gars d'Arleu" proposé par l'association "Aivec Las Gars d'Arleu". Cette association a pour objet d'organiser toutes activités et manifestations, rencontres à caractère socioculturel en lien avec la commune d'Arleuf. C'est grâce, notamment, à Martine et Didier Felzines, membres des deux associations précitées, que cette manifestation a pu être organisée.

Plus de deux cents spectateurs avaient assisté au concert de Noël à l'église d'Arleuf le dimanche 10 décembre. Une quinzaine de musiciens et chanteurs de l'association accompagnés d'une quarantaine d'enfants de l'école d'Arleuf avaient proposé un magnifique concert autour de musiques et chants traditionnels de Noël de différents pays et régions.

A Sermages, impossible d'accueillir les enfants de l'école d'Arleuf, cependant le programme présenté a suscité la même émotion. Notamment quand les chanteurs ont interprété, en patois, le Noël 1883 de Pierre Léger. "Il était important de rendre hommage à travers ce chant à tous les petits morvandiaux n'ayant pas survécu à ce passage de l'histoire : le temps des nourrices qui quittaient ces terres ingrates et pauvres pour aller allaiter les enfants de la bourgeoisie parisienne en laissant derrière elles leurs petits, leurs familles, leurs villages".

La soirée s'est poursuivie par un repas aux couleurs et saveurs de Noël. Puis, place à la danse avec le groupe Marinade venu nous régaler avec ses musiques entraînantes.

Merci à tous les protagonistes de cette soirée. Pas de doute, l'esprit de Noël était bien là.

Contact : Association "Aivec Las Gars d'Arleu", 93 route du Haut Morvan 58430 ARLEUF.

Téléphone : 06.73.20.13.90

Brigade gendarmerie

Deux des deux cent trente-huit brigades de gendarmerie créées en France d'ici 2027 seront implantées à Saint-Eloi et Saint-Honoré les Bains. Une unité fixe sera implantée dans la première et une mobile dans la seconde. Ces deux unités porteront à vingt-neuf le nombre de brigades territoriales dans le Nièvre. Une quinzaine de gendarmes devrait être affectée. A ce jour, le département compte près de quatre cents militaires.



Enquêtes INSEE

ENQUÊTE « STATISTIQUE SUR L'EMPLOI, LE CHÔMAGE et L'INACTIVITÉ »

L'institut National de la Statistique et des Études Économiques (INSEE) effectue depuis de nombreuses années sur toute l'année une importante enquête statistique sur l'emploi, le chômage et l'inactivité.

Cette enquête permet de déterminer combien de personnes ont un emploi, sont au chômage ou ne travaillent pas (étudiants, retraités...). Elle est la seule source permettant de nous comparer avec nos voisins européens. Elle fournit également des données originales sur les professions, l'activité des femmes ou des jeunes, les conditions d'emploi ou la formation continue.

A cet effet, tous les trimestres, un large échantillon de logements est tiré au hasard sur l'ensemble du territoire. Sauf exceptions, les personnes de ces logements sont interrogées six trimestres de suite : la première interrogation se fait par la visite d'un enquêteur de l'INSEE au domicile des enquêtés, les interrogations suivantes par téléphone ou sur internet. Leur participation à cette enquête, quelle que soit leur situation, est fondamentale, car elle détermine la qualité des résultats.

La procédure : un enquêteur de l'INSEE prendra contact avec les personnes des logements sélectionnés à partir du mois de mars 2024. Il sera muni d'une carte officielle l'accréditant. Les réponses des enquêtés resteront strictement confidentielles. Elles ne serviront qu'à l'établissement de statistiques comme la loi en fait la plus stricte obligation.

Si vous faites partie des quelques ménages qui seront sollicités, vous recevrez une lettre vous en informant et précisant le nom de l'enquêteur de l'INSEE chargé de vous interroger.

Des informations relatives à l'enquête et à son calendrier sont disponibles sur le site internet de l'INSEE à l'adresse <https://enquetes.stat-publique.fr/eec>

ENQUÊTE "VOTRE CADRE DE VIE"

L'institut national de la statistique et des études économiques (INSEE) va réaliser en ce début d'année 2024, une enquête statistique sur le cadre de vie. Elle est réalisée auprès d'un échantillon de logements tirés aléatoirement sur le territoire métropolitain. Une partie des logements enquêtés se situent sur la commune de Sermages.

Concrètement : un enquêteur ou une enquêtrice de l'INSEE, se rendra au domicile des personnes sélectionnées, muni d'une carte officielle. Elles seront prévenues individuellement par lettre et informées du nom de l'enquêtrice ou de l'enquêteur. Les réponses fournies lors des entretiens restent confidentielles, comme la loi en fait la plus stricte obligation et serviront uniquement à l'établissement de statistiques.

Aussi, l'INSEE nous a demandé de vous avertir et de réserver le meilleur accueil aux enquêteurs.

Des informations relatives à l'enquête et à son calendrier sont disponibles sur le site internet <https://www.insee.fr/fr/information/7651977>

Agenda des Manifestations



APRES-MIDI MUSETTE le 28 janvier

L'association Sud Morvan en Scènes organise un après-midi « comme avant » à la salle socioculturelle de Sermages, à partir de 15h.

Venez danser avec l'orchestre musette de Christophe VUILLOT.

Entrée 10€

Réservation auprès de Martine au 06 95 38 87 67



PLECHIE le 2 mars

Dans le cadre du "mois de la Pléchie en Morvan", venez nous retrouver le samedi 2 mars à partir de 9h, à la sortie de Sermages direction Château-Chinon, le long de la RD 37 chez Monsieur Gilbert BOULIN. Manifestation organisée par la commune de Sermages.



SPECTACLE DANSE CONTEMPORAINE le 23 mars

L'association Sud Morvan en Scènes organise une soirée spectacle de danse contemporaine à la salle socioculturelle de Sermages, avec la compagnie ZEO.

Fondée en 2023 par **Léo Gras** et **Zoé Wojcik**, la compagnie ZEO nait d'un désir de création et de retrouvailles.

Tous deux souhaitent partager leur vision de l'art chorégraphique et **élaborer des projets sensibles** utilisant le langage de la danse comme médium principal, tout en s'articulant autour d'autres disciplines.

Possibilité de restauration après le spectacle.

Réservation auprès de Martine au 06 95 38 87 67



COMITE CONCOURS BELOTE 30 AVRIL

Le Comité des Fêtes de Sermages organise son tournoi de belote à la salle socioculturelle à partir de 19h.

Restauration possible sur place après le concours.

Le Comité communiquera plus de renseignements dès que possible.

Annonces



Décès de Mme BOULIN Denis le 16 novembre 2023 à l'âge de 92 ans.
La municipalité présente ses sincères condoléances à la famille.



Décès de M GRIMOUILLE Etienne le 16 décembre 2023 à l'âge de 62 ans.
La municipalité présente ses sincères condoléances à la famille.



Afin d'accueillir au mieux les nouveaux sermageois, ces derniers sont invités à se faire connaître en mairie auprès de la secrétaire pendant les horaires d'ouverture, ou pendant les permanences du samedi matin. Cette démarche permettra d'apporter des informations précieuses sur le fonctionnement de notre territoire et avant tout de faire connaissance.



CCAS à votre service :

Pour vos petits travaux ou entretiens extérieurs, inscrivez-vous directement auprès de la secrétaire de mairie.



Les personnes qui le désirent ont la possibilité de recevoir la newsletter de l'Office de Tourisme. Vous pouvez vous inscrire à la mairie ou en faire la demande à l'adresse suivante : tourisme@rivesdumorvan.fr



Si vous désirez recevoir par mail les informations diverses sur la vie du territoire, merci d'envoyer vos coordonnées à l'adresse suivante : sermages58@orange.fr



Le sermageois est actuellement distribué dans votre boîte aux lettres. Une version numérique gratuite vous est également proposée. Si vous êtes intéressés, vous pouvez vous inscrire en mairie ou en faire la demande à l'adresse suivante : sermages58@orange.fr.



Remerciements

Pour les dons au profit du CCAS par le maire et ses adjoints.
Pour les dons occasionnels de livres et revues pour la bibliothèque.
Don de M et Mme COURDAVAULT pour les chrysanthèmes.
Don de M et Mme CESKA de 250€ au profit du CCAS.
Don de la famille BOULIN au profit du CCAS.



N'oubliez pas de :

- Jeter vos appareils électriques ou électroniques dans le conteneur à la mairie (rasoirs, téléphones, jouets à piles...)
- Retirer votre carte d'accès à la déchetterie ainsi que les sacs roses et jaunes aux normes de la collecte, disponibles en mairie.
- Bien trier vos déchets.

POUR SE DISTRAIRE

	A	B	C	D	E	F	G	H
1								
2								
3								
4								
5								
6								
7								
8								

- Horizontalement :**
- 1 – Opposer à salariat.
 - 2 – Fixe profondément.
 - 3 – Non être. Unité de volume.
 - 4 – La bruyère en est une.
 - 5 – Energie. Langue Vivante.
 - 6 – Chose sans importance. Capucin.
 - 7 – Des gros pleins de plumes.
 - 8 – Note. Compartiment d'un navire.


- Verticalement :**
- A – Entrer.
 - B – Baromètre métallique qui n'utilise aucun liquide.
 - C – Déplacer un objet en le tirant derrière soi.
 - D – Ressentiments que l'on garde d'une offense, d'une injustice.
 - E – Unités utilisées pour évaluer la nébulosité. Note.
 - F – Coordination négative. Ancienne monnaie.
 - G – Respirant péniblement.
 - H – Transmet des images sur un écran.

			4					
2							4	1
5				1		2	9	
	9		1					7
		7	9				3	
6					4		8	
3			5		8	4		6
9	1				3		5	


Les péripéties de Tic & Tac

Tic abordant Tac, qui semble perturbé.

Hé Tac ! Que se passe-t-il ?



Je vais être papa !



Mais c'est fantastique ! Super ! Pourquoi tu fais cette tête alors ?

Ben..... Je.... ne sais pas..... Comment l'annoncer à ma femme !!!

Proverbe africain

Là où on s'aime, il ne fait jamais nuit.

On ne dit pas....., on dit..... !

On ne dit pas un chalet, mais un vilain matou !
 On ne dit pas s'insérer, mais les nibards sont à l'étroit !
 On ne dit pas simoniaque, mais cet hébreu a du mordant !
 On ne dit pas un chateaubriand, mais une maison bourgeoise reluisante !

Citation :

Un coup de pied au derrière fait souvent plaisir, surtout quand on le donne !

Pierre DAC

Solutions du n°138

Celui qui dit que la technologie va finir par remplacer le papier, n'a sûrement jamais essayé de s'essuyer avec un ipad.



	A	B	C	D	E	F	G	H
1	P	E	T	O	N	C	L	E
2	E	N	R	I	C	H	I	R
3	L	A	I	S		U	N	O
4	I	M	P	O	R	T		T
5	S	O	I	N		A	L	I
6	S	U	E		U	S	A	S
7	E	R	R	E	R		I	M
8	S	E	S	T	E	R	C	E

4	9	5	1	6	7	3	8	2
8	2	1	5	3	4	6	7	9
7	6	3	9	8	2	5	1	4
2	5	6	7	1	8	9	4	3
1	7	4	3	9	5	8	2	6
3	8	9	2	4	6	7	5	1
5	4	2	6	7	9	1	3	8
6	1	7	8	2	3	4	9	5
9	3	8	4	5	1	2	6	7